

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 4 juin 2013 à 19h30 à l'hôtel de ville, située au 2024 route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Inès Pontiroli, Lynne Beaton, Roger Larose et Thomas Howard.

Également présent : M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

Absence motivée : M. Brian Middlemiss, conseiller.

La session débute à 19h32.

13-06-1596

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Système septique – Hôtel de ville
4. Dotation col bleu - Journalier
5. Parc des Hirondelles
6. Parc Luskville
7. Contribution 2013 Parc-du-Sault-des-Chats
8. Période de question du public
9. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Roger Larose
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les retraits suivants :

3. Système septique – Hôtel de ville
5. Parc des Hirondelles
6. Parc Luskville

Adoptée

Les conseillers Inès Pontiroli et Dr. Jean Amyotte arrivent à la réunion spéciale à 19h40.

15-06-1597

DOTATION COL BLEU - JOURNALIER

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité engage M. Stéphane Tremblay à titre de col bleu journalier.

Le vote est demandé :

Pour : Inès Pontiroli	Contre : Roger Larose
Thomas Howard	Dr. Jean Amyotte
Edward McCann	Lynne Beaton

Rejetée

13-06-1598

CONTRIBUTION 2013 PARC DU SAULT-DES-CHATS

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-1311 qui prévoyait une réserve de 5000,00\$ en 2013, pour la contribution aux activités pour le Parc du Sault-Des-Chats;

CONSIDÉRANT QUE les activités se poursuivent tel que prévues;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroi le montant de 5 000,00\$ pour le financement des activités tel que mentionné dans la résolution 12-10-1311.

Adoptée

13-06-1599

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli

Secondé par : Lynne Beaton

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h 05 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».